

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

TRANSPORTS

Arrêté du 19 avril 2021 fixant la liste des parcelles cadastrales mentionnées à l'article 1^{er} du décret n° 2021-470 du 19 avril 2021 pris pour l'application à l'aérodrome de Nantes-Atlantique des dispositions de l'article L. 6353-3 du code des transports

NOR : TRAA2109789A

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code des transports, notamment son article L. 6353-3 ;

Vu décret n° 2021-470 du 19 avril 2021 pris pour l'application à l'aérodrome de Nantes-Atlantique des dispositions de l'article L. 6353-3 du code des transports,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des parcelles cadastrales bénéficiant du droit de délaissement mentionnée à l'article 1^{er} du décret du 19 avril 2021 susvisé est annexée au présent arrêté (1).

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 avril 2021.

*Le ministre délégué
auprès de la ministre de la transition écologique,
chargé des transports,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du transport aérien,
M. BOREL*

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
chargé de la quatrième sous-direction,
L. PICHARD*

(1) La liste des parcelles cadastrales est mise à la disposition du public à la direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, 10, boulevard Gaston-Serpette à Nantes, ainsi que dans les mairies des communes de Saint-Aignan-Grandlieu et de Bouguenais (Loire-Atlantique).